

RESOLUTION SUR LA SITUATION EN SOMALIE

Le Conseil des Ministres de l'OUA, réuni en sa 56^e Session ordinaire à Dakar (SENEGAL), du 22 au 28 Juin 1992,

Ayant entendu le rapport du Secrétaire Général sur la situation en Somalie ;

Vivement préoccupé par la situation qui prévaut en Somalie et par ses conséquences dramatiques, en particulier, pour les populations civiles ;

Considérant les conséquences du conflit somalien pour la paix et la stabilité dans la région ;

Considérant les efforts louables déployés conjointement par l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation de l'Unité Africaine, la Ligue des Etats Arabes et l'Organisation de la Conférence Islamique pour restaurer la paix et la sécurité en Somalie, et **prenant note** de l'accord de cessez-le-feu signé le 3 Mars 1992 ;

Notant avec satisfaction les efforts déployés par le Président en exercice de l'OUA ainsi que les initiatives louables prises par les Etats de la région pour trouver une solution aux problèmes des réfugiés et pour assurer l'acheminement des secours aux populations affectées, tout en encourageant le processus de dialogue entre les différentes factions en Somalie ;

Convaincu de la nécessité d'un accord de cessez-le-feu qui serait appliqué à toute l'étendue du territoire somalien et de la tenue d'une conférence de réconciliation nationale;

Se félicitant des efforts consentis par la communauté internationale pour apporter une assistance humanitaire au peuple somalien ;

1. **PREND** acte du rapport du Secrétaire Général.
2. **LANCE** un appel à toutes les factions Somaliennes pour qu'elles respectent le cessez-le-feu et assument leur responsabilité en oeuvrant à la convocation d'une conférence de réconciliation nationale dans les meilleurs délais.
3. **INSISTE** sur l'unité, l'inviolabilité et l'intégrité territoriale de la Somalie; **ENCOURAGE** les Etats de la région à poursuivre leurs efforts en vue de promouvoir la paix en Somalie et de préserver la stabilité régionale et les **invite** à redoubler d'efforts pour la convocation de la Conférence de Réconciliation Nationale, en étroite collaboration avec l'OUA, les Nations Unies, la Ligue des Etats Arabes et l'Organisation de la Conférence Islamique.
4. **INVITE** le Bureau de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement à déployer des efforts en vue de parvenir à un accord sur une formule appropriée pour assurer la réconciliation et restaurer la paix en Somalie.
5. **DEMANDE** au Secrétaire Général de l'OUA de travailler, en étroite collaboration avec le Secrétaire Général des Nations Unies, en vue de la mise en oeuvre intégrale de la Résolution 733 (1992) du Conseil de Sécurité des Nations Unies.
6. **EXPRIME** sa gratitude aux Etats et aux organisations internationales qui fournissent une assistance humanitaire aux populations affectées.

7. **LANCE** un appel pressant à l'ensemble de la communauté internationale pour qu'elle accroisse son aide humanitaire à la Somalie et pour qu'elle contribue également à la reconstruction et à la rehabilitation des infrastructures en Somalie.

8. **DEMANDE** au Secrétaire Général de lui faire rapport à la prochaine session ordinaire du Conseil des Ministres.